



COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 6 mars 2008

Présidence : Monsieur Maximilien BERNHARD, Président.

La Municipalité est au complet.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chers téléspectateurs,

Il est 20h00 et donc temps de débiter la séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains. Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Madame et Messieurs les Conseillers : Jeannette ETEMBA, Soufia FEKIH, Carmen TANNER, Maryse SCHNEIDER, Sarah WINTEREGG, Guy ANGELOZ, Steves BUCHS, Bouzid DERRADJI, Patrick-Louis DURUZ, Charles FORESTIER, Pascal GAFNER, Eric GENTIZON, Johann GILLIERON, Raoul IBANEZ, Gil MEYLAND, Pierre-André MICHOU, Charles-Eugène MOUQUIN, Philippe PAVID, Yves RICHARD, Jean-Hugues SCHULÉ, Pierre WYSSBROD.

Monsieur le Président :

Se sont excusés :

Madame et Messieurs les Conseillers : Jeannette ETEMBA, Soufia FEKIH, Carmen TANNER, Maryse SCHNEIDER, Sarah WINTEREGG, Guy ANGELOZ, Steves BUCHS, Bouzid DERRADJI, Patrick-Louis DURUZ, Charles FORESTIER, Pascal GAFNER, Eric GENTIZON, Johann GILLIERON, Gil MEYLAND, Pierre-André MICHOU, Charles-Eugène MOUQUIN, Philippe PAVID, Yves RICHARD, Jean-Hugues SCHULÉ, Pierre WYSSBROD.

Absent : Monsieur le Conseiller Raoul IBANEZ

Annoncés avec du retard :

Madame la Conseillère Laurence BALET et Monsieur le Conseiller Christian PAULI.

L'appel nous apprend que le quorum est atteint, et je déclare donc la séance ouverte.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Décès :

Madame la Conseillère Hélène Grand vient de perdre son frère. Au nom du Conseil communal, je lui présente nos plus sincères condoléances, ainsi qu'à l'ensemble de sa famille et de ses proches, en leur souhaitant de trouver la force et le courage de traverser cette pénible épreuve.

* * * * *

Procès-verbal de la séance du 7 février 2008 :

Comme vous avez pu vous en rendre compte, l'approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2008 n'a pas été portée à l'ordre du jour de notre séance. Notre secrétaire a malheureusement été victime d'un accident le mois dernier et a été en incapacité de travail durant quelques jours, ce qui lui a empêché de terminer la rédaction du procès-verbal dans les délais habituels; fort heureusement, elle est tout de même présente ce soir. Sachant pouvoir compter sur la compréhension de notre Conseil, le Bureau a décidé de prévoir l'approbation de ce procès-verbal lors de notre prochaine séance.

* * * * *

Secrétaire-suppléante du Conseil communal :

Le recrutement de notre future secrétaire suppléante est en cours. Votre Bureau devrait en principe vous présenter une candidature très prochainement. Dans l'intervalle, je tiens à réitérer nos remerciements à notre secrétaire Christine MORLEO qui, en plus de son accident, assume tout de même une bonne partie des tâches de la suppléante, ce qui permet à notre Conseil de fonctionner dans les meilleures conditions possibles.

* * * * *

Au point 8 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Deux Questions de Monsieur le Conseiller Jérôme WULLIAMOZ
- Deux Questions de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS
- Une Question de Monsieur le Conseiller Pierre HUNKELER
- Une Intervention de Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER
- Une Question de Monsieur le Conseiller Sylvain PITTET
- Une Interpellation de Monsieur le Conseiller Laurent GABELLA
- Une Question de Monsieur le Conseiller Daniel BERCHER

- Une Interpellation de Madame la Conseillère Hélène GRAND-GREUB
- Une Motion de Madame la Conseillère Marianne SAVARY
- Une Intervention de Monsieur le Conseiller Jean-Claude DYENS
- Une Question de Monsieur le Conseiller Yvan GINDROZ
- Une Motion de Madame la Conseillère Christine NIGGELER
- Une Intervention de Madame la Conseillère Emilienne WAGNIERE

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le Président :

Le Conseil communal prend acte de la Communication : CO08.01

La Municipalité aurait-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Oui, Monsieur le Président.

Avec les chaleureuses salutations de la Municipalité, celle-ci souhaite vous informer de difficultés qu'elle rencontre avec le réseau des canalisations à l'intersection rue des Moulins, rue du Midi.

CO08.02

En date du 12 juillet 2006, lors d'une intervention de curage au moyen du camion hydrocureur du Service des travaux et de l'environnement, la présence de matériaux solides a été constatée dans le collecteur au droit du No 50 de la rue des Moulins. L'intervention a permis de garantir à nouveau un écoulement normal.

Le 12 février 2008, suite à une opération de curage effectuée sur un réseau privé au No 58 de la rue des Moulins, par une entreprise privée, cette dernière a signalé que le collecteur communal était à nouveau en charge.

Durant la période du 12 au 15 février 2008, le Service des travaux et de l'environnement a tenté de déboucher le collecteur unitaire, mais sans succès. L'intervention a eu lieu à partir de 2 chambres de visite et a permis de localiser le secteur où le tuyau était obstrué.

L'équipe de la voirie ne pouvant intervenir qu'à partir du 18 février 2008, le véhicule hydrocureur a été appelé périodiquement pour abaisser le niveau de mise en charge de la canalisation. Ce collecteur unitaire a été construit dans le cadre du comblement du fossé des Moulins fin des années 1940, début des années 1950, avec des matériaux de démolition.

Un tronçon présentant une obstruction sur une quinzaine de mètres au droit des propriétés Nos 50 et 52 a été identifié.

La profondeur du tuyau, à environ 4,5 mètres, la nature des matériaux, la proximité de murs de propriétés a conduit le Service des travaux et de l'environnement à donner un mandat d'expertise avant travaux à un spécialiste. L'intervention a fait apparaître que le tuyau était écrasé en plusieurs endroits. Le Service, craignant que cette situation puisse se répéter, a décidé de procéder à une intervention d'inspection au moyen d'une caméra, du tronçon compris entre les regards de visite existants au droit du No 50 et la rue du Midi, soit environ 50m.

Cette investigation a confirmé les craintes : le tuyau présente des dégâts importants en calotte, dont certains morceaux sont déposés sur le fond, des racines d'arbres plantés à proximité se sont également développées à l'intérieur de celui-ci. Le collecteur est irrécupérable.

Suite à ce constat, nous avons pris la décision de remplacer le collecteur TC Ø40cm sur environ 65 m par un tuyau PVC Ø400mm et de l'enrober totalement avec du béton.

Ces travaux impliquent la dépose d'une cabine téléphone, d'une caissette à journaux, d'un mât de feux de signalisation et la construction de 2 ponts lourds garantissant l'accès aux immeubles Nos 48 et 46. Ils sont actuellement en cours.

La durée de ces travaux est estimée à environ 10 semaines. L'estimation tient compte des difficultés liées à la nature du terrain et à la présence de nombreuses infrastructures (Service des énergies, SWISSCOM).

Les moyens engagés sont la main d'oeuvre et les camions du Service des travaux et de l'environnement, alors qu'un engin de terrassement est loué avec son machiniste à une entreprise privée.

Mardi 4 mars 2008, le Service a encore procédé à l'inspection du tronçon amont, soit environ 425 m, en espérant que le tuyau ne présente pas trop de bassières et de dommages. Le Service des travaux et de l'environnement proposera des mesures après l'analyse des vidéos.

La Municipalité vous prie de prendre note des travaux entrepris dans l'urgence. Les montants engagés à ce jour sont supérieurs à Fr. 150'000.--. Le coût des travaux fera l'objet d'une demande de crédit d'investissement. Selon les options retenues, la réhabilitation partielle pourrait dépasser le demi-million.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de cette communication.

Monsieur le Président :

Nous abordons maintenant les différents rapports des commissions en commençant par le préavis du point 4.

4. PRÉAVIS N° PR01.08PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 4'300'000.-- POUR LES TRAVAUX DE RÉALISATION D'UN PAVILLON SCOLAIRE DE 7 CLASSES AUX ÎLES.
 **MONSIEUR ALAIN ANGELOZ, RAPPORTEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Alain ANGELOZ ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Magrieta DONKER, Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Maryse SCHNEIDER, Alain ANGELOZ, Samuel GURTNER, Christian PAULI, Vassilis VENIZELOS, Yves VUAGNIAUX. Monsieur Patrick-Louis DURUZ était absent.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Madame la Conseillère Hélène GRAND-GREUB :

J'aimerais savoir si dans les plans techniques de la construction de ce collège, nous avons prévu de pouvoir éventuellement faire un étage supplémentaire, comme cela a été fait à Léon-Michaud récemment ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Avant de répondre à Madame la Conseillère GRAND, j'aimerais faire une remarque générale relative à la critique adressée à la Municipalité dans le rapport de la Commission, dont les conclusions viennent de vous être lues.

Nous y avons entendu que la Municipalité n'aurait pas fait preuve d'anticipation dans ce secteur et notamment qu'elle n'aurait d'une manière générale pas fait preuve de suffisamment d'anticipation pour la construction de cette école.

S'il y a une remarque qui tombe faux et qui n'est pas justifiée, c'est bien celle-là. Nous proposons un crédit d'investissement pour réaliser une école alors même que le quartier, pour lequel cette école est prévue, n'est encore pas construit. En d'autres termes, nous allons réaliser l'école avant que les habitants qui sont censés faire en sorte qu'il y ait des enfants n'arrivent. Si ce n'est pas de l'anticipation, je ne sais pas comment appeler cela, Pour ce qui est des mesures énergétiques, il faut savoir que la construction du quartier aux Îles résulte d'une initiative privée et que la Commune ne peut pas imposer un mode de production de chauffage plutôt qu'un autre. En revanche, elle peut le faire pour le centre sportif comme elle peut le faire pour la zone d'activités voisine. La question reste posée.

Si ce pavillon scolaire sera chauffé de manière autonome, une introduction pour une conduite de chauffage à distance est d'ores et déjà prévue lors de la réalisation de ce pavillon. L'opportunité d'un chauffage à distance est d'ailleurs prise en compte pour les autres bâtiments à l'étude, salles de gymnastique et pavillon scolaire. Par ailleurs,

la problématique n'a pas été abordée pour la zone d'activités de ce secteur, c'est vrai, mais elle a été abordée à plus grande échelle.

La possibilité de réaliser une conduite à distance, lors de la construction de la future avenue des Trois-Lacs, a été envisagée comme la colonne vertébrale qui pourrait distribuer de l'énergie de part et d'autre. Mais il est évident que nous n'allons pas poser une conduite à distance alors que la zone d'activités n'est pas encore réalisée, que les pavillons ne sont pas encore construits et surtout que la route dans laquelle la conduite devrait prendre place n'est malheureusement pas encore réalisée.

Et puis, il y a un bémol, mais là, les discussions pourront se prolonger au delà de ce Conseil. Selon les récentes études du bureau d'ingénieurs en chauffage, il semble plus performant de réaliser des productions de chaleur individuelles ce qui évite des pertes de chaleur minimisées et ce qui permet d'obtenir de meilleurs rendements.

Pour répondre à la question de Madame la Conseillère GRAND, la réponse tient en un seul mot, assez court : c'est non. Il n'a pas été prévu d'ajouter un étage parce que, d'après les calculations, et j'imagine Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL, responsable des écoles, vous en parlera tout à l'heure, le besoin ne s'en fait pas sentir.

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

Je vais reprendre au vol les propos de mon collègue TREYVAUD et des éléments de la conclusion de la Commission en ce qui concerne la planification des équipements des bâtiments scolaires. J'aimerais apporter un certain nombre d'informations complémentaires qui n'ont pas été suffisantes dans la séance de Commission.

Tout d'abord, il existe un groupe de travail qui réfléchit à la planification de ces constructions scolaires depuis de nombreuses années. Il a été constitué avant mon arrivée à la Municipalité, cela fait donc plus d'une dizaine d'années et il donne des éléments pour la planification de l'ensemble des bâtiments scolaires de cette Ville. Les dernières constructions que nous avons réalisées, à savoir la Passerelle et le collège du Cheminet, montrent que cette planification a été correcte puisque ces bâtiments répondent parfaitement aux besoins qui avaient été identifiés.

Dans le cadre des Iles, comme l'a rappelé Monsieur THREYVAUD, nous avons même fait mieux puisque nous avons anticipé le développement d'un quartier, c'est la situation qui nous a permis de le faire et tant mieux. Nous avons pu anticiper cette construction de manière à pouvoir disposer des locaux au moment où nous en aurons besoin et pas juste après, en essayant de jongler pendant une année ou deux auparavant avec des effectifs qui seraient trop importants et à devoir déplacer les élèves, donc pour une fois, nous avons une situation saine.

Cette situation nous offre également l'opportunité d'intégrer des classes de langage qui sont actuellement logées au Centre St-Roch, locaux que nous louons, pour les mettre dans un bâtiment scolaire où il y aura d'autres classes, ce qui sera souhaitable et ce qui nous permet d'éliminer des frais de location.

Aujourd'hui, la réflexion porte sur les besoins liés au développement de la Ville, vous savez que plusieurs quartiers sont planifiés à plus ou moins longue échéance. Il y a un plan de quartier à côté de la rue des Moulins, près du canal ouest qui pourra

accueillir à peu près 600 habitants et pour lesquels les besoins scolaires sont naturellement à attendre; nous sommes en réflexion par rapport à ce sujet. Et pour répondre de manière complète à la question de Madame la Conseillère GRAND, c'est dans ce contexte là que nous envisageons la construction d'un nouveau collège qui pourrait regrouper les équipements existants et pour le moins vétustes comme le collège des Prés-du-Canal ou celui de la rue de Montagny, en en faisant un complexe scolaire d'importance qui offre également des possibilités intéressantes pour l'enseignement.

Il y a le Coteau est, il y a également le quartier de l'Hôpital avec le terrain que votre Conseil a accepté d'acheter à côté du collège actuel et qui nous permettra de réaliser une extension de ce bâtiment, lorsque le besoin s'en fera sentir. A ce sujet, nous avons renoncé momentanément à la construction de l'extension du collège de la Passerelle, pas de manière définitive mais bien parce que les besoins dans ce secteur n'étaient pas aussi urgents et importants que dans d'autres secteurs de la Ville.

Je terminerai en disant que le groupe de travail fait tout ce qu'il peut pour anticiper les besoins. Mais, que nous ressentons de plus en plus le besoin d'avoir des outils, des instruments, des indicateurs qui nous permettent de planifier encore mieux ces besoins ; de disposer de données fiables et mises à jour régulièrement sur la démographie scolaire, sur l'évolution démographique de la Ville d'Yverdon-les-Bains, la répartition de la population dans les différents quartiers, les différentes aires de recrutement des établissements scolaires, etc. C'est pourquoi le Service de l'Education et de la Jeunesse travaille actuellement à la mise en place de ces tableaux de bord qui offriront donc cette possibilité d'une meilleure planification dans le futur pour les constructions scolaires.

Voilà ce que je voulais préciser au regard de la conclusion de la commission.

Monsieur le Président :

la parole n'est plus demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2, la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ :

Je suis bien conscient que lorsqu'on nous demande un crédit d'investissement, nous votons l'ensemble du crédit, j'aimerais juste savoir si le fait de construire un bâtiment aux normes Minergie peut nous laisser entrevoir un subside quelconque de la Confédération ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La réponse est très brève, c'est non.

Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :

Je rebondis sur les paroles de Monsieur le Municipal TREYVAUD concernant la prise en considération des problèmes énergétiques et sur ceux que nous pouvons maîtriser au premier chef à savoir ceux inhérents aux bâtiments communaux voir cantonaux.

Vous avez fait allusion à des prévisions, à court et moyen terme pour des futures canalisations qui pourraient être utilisées avec un chauffage à distance pour la future salle omnisport, je m'en réjouis.

J'aimerais que nous poussions la réflexion un peu plus loin, avec les bâtiments à proximité de la future salle omnisport à savoir le collège Léon-Michaud et le CPNV, qui fournit lui, sauf erreur, l'énergie du chauffage au collège Léon-Michaud. Je sais aussi que les problèmes de chauffages au CPNV sont conséquents.

Nous sommes tout de même à l'heure actuelle dans une situation assez particulière, avec un baril qui est à US\$ 105.-- aujourd'hui et il serait peut-être opportun d'identifier les possibilités dans le périmètre qu'il serait bon de mettre en évidence et d'accélérer certains remplacements de chauffage en ayant à l'image ce contexte assez particulier qui se trouve dans le secteur des Iles.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Vous auriez presque pu dire à 105 francs puisque le dollar ne vaut pratiquement plus qu'un franc.

La Municipalité est consciente de ces problèmes. Elle mène diverses études sur l'ensemble de la problématique. Je me réfère à la dernière partie de mon intervention de tout à l'heure. La problématique n'est pas résolue, au niveau des ingénieurs en chauffage. Certains considèrent que la production de chauffage à chaleur individuelle entraîne des pertes inférieures et procure de meilleurs rendements.

L'ensemble doit être étudié, nous tiendrons compte de votre remarque, continuerons à mener des études sur cette question, mais je ne peux pas vous en dire d'avantage aujourd'hui.

Monsieur le Président :

la parole n'est plus demandée, **ce préavis n° PR01.08PR est accepté**, à l'unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 4'300'000.- est accordé à la Municipalité pour la réalisation d'un pavillon scolaire de 7 classes aux Îles ;
- Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 3549 « Pavillon scolaire Îles », et amortie sur une durée de 30 ans au plus.

5. PRÉAVIS N° PR02.08PR CONCERNANT L'OCTROI DU CAUTIONNEMENT DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS AUX EMPRUNTS LIM DE FR. 180'000.-- ET BANCAIRE DE FR. 72'000.-- À CONTRACTER PAR LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE BADMINTON POUR FINANCER L'AGRANDISSEMENT DE LA HALLE ÉRIGÉE SUR LE DROIT DE SUPERFICIE QUI LUI EST ACCORDÉ SUR LA PARCELLE COMMUNALE N° 1845 AUX GRÈVES DE CLENDY
 MONSIEUR DOMINIQUE VIQUERAT, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Dominique VIQUERAT ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 : la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.02PR est accepté**, à l'unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des Finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à accorder le cautionnement solidaire de la commune à la Société coopérative de Badminton, pour l'emprunt LIM de Fr. 180'000.- et pour l'emprunt bancaire de Fr. 72'000.- à contracter par cette société pour financer l'agrandissement de la halle érigée sur le droit de superficie qui lui est accordé sur la parcelle communale n° 1845 aux Grèves de Clendy.

6. NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT POUR LA COMMISSION DES FINANCES

Monsieur le Conseiller Jean-Claude Studer ayant démissionné de notre Conseil, et de fait de la suppléance de la commission des finances, un siège est dès lors vacant et il convient de le repourvoir. J'attends par conséquent une proposition de la part de l'assemblée.

Monsieur Jean-Louis VIAL :

Le groupe UDC vous présente la candidature de :

Suppléant : Monsieur Samuel GURTNER

Monsieur le Président :

Comme il y a 1 candidature pour un 1 poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée :

Vote à main levée : Monsieur Samuel GURTNER est élu à l'unanimité.

La Commission des finances est donc à nouveau au complet. Je félicite Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses nouvelles attributions.

7. NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT POUR LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Là aussi, suite à la démission de Monsieur le Conseiller Jean-Claude Studer, un siège est dès lors vacant à la suppléance de la Commission des Affaires Immobilières et il convient de le repourvoir. J'attends par conséquent une proposition de la part de l'assemblée.

Monsieur Samuel GURTNER :

Le groupe UDC vous présente la candidature de :

Suppléante : Monsieur Daniel BERCHER

Monsieur le Président :

Comme il y a 1 candidature pour un 1 poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée :

Vote à main levée : Monsieur Daniel BERCHER est élu à l'unanimité.

La Commission des Affaires Immobilières est donc à nouveau au complet. Je félicite Monsieur le Conseiller Daniel BERCHER pour son élection et lui souhaite également beaucoup de plaisir dans ses nouvelles attributions.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.
--

Une Question de Monsieur le Conseiller Jérôme WULLIAMOZ (Rte de Lausanne)

Serait-il possible de mettre une ligne blanche continue sur la route de Lausanne entre le rond-point de BP et la carrosserie « le Relais ». Comme c'est le cas sur l'avenue des Bains, juste en face du Motel.

Cette ligne continue obligerait les automobilistes à faire le tour par le rond-point, pour par exemple aller à la station service Shell. Cela aurait un impact sur la fluidité du trafic et cela préviendrait des éventuels accidents de certains automobilistes parfois téméraires.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je vous propose de prendre acte de votre question, de la faire étudier par les services compétents et de voir si nous pouvons aller dans votre direction. Je ne peux pas vous donner une autre réponse actuellement.

* * * * *

Une Question de Monsieur le Conseiller Jérôme WULLIAMOZ (Place de jeux Général-Guisan)

J'ai remarqué que le plan des investissements 2008-2012 prévoyait un montant de Fr. 250'000.-- pour une place de jeux à la Rue Général-Guisan.

Je demande dès lors à la Municipalité si elle entend répondre prochainement au postulat de Madame Chantal GUIBERT qui traite du sujet.

Pour rappel, ce postulat demande l'aménagement d'un terrain de jeux dans le quartier de Général-Guisan, Rue de la Paix et Rue des Charmilles.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Nous avons reçu Madame Chantal GUIBERT à URBAT et nous lui avons donné toutes les explications permettant de comprendre les raisons pour lesquelles nous

n'avions pas la possibilité dans l'immédiat de réaliser une place de jeux à cet endroit, tout simplement parce que les terrains pour la réalisation d'une telle place, font défaut.

Il existe des possibilités d'acquérir des parcelles de propriétaires privés. Cela prend du temps. Nous avons fait mettre au budget des investissements le montant qui pourrait correspondre à l'achat d'un terrain sur lequel cette place de jeux, dont le principe n'est pas discuté par la Municipalité, pourrait être construite.

Nous sommes en discussion avec certains propriétaires et avec certaines gérances de la place. Il faut que nous parvenions à persuader le propriétaire ou la société de propriétaire de vendre, raison pour laquelle, nous ne pouvons pas donner de réponse immédiate.

En revanche, nous avons renseigné Madame GUIBERT qui apparemment s'est déclarée satisfaite des explications que nous lui donnions et comprenait ainsi que nous ne répondions pas plus rapidement à la question posée devant votre Conseil. Sitôt que nous serons en mesure d'acquérir un terrain à cet endroit, la Municipalité préparera un préavis relatif à la construction d'une place de jeux.

En résumé, le principe même n'est pas contesté, c'est l'espace qui nous manque.

* * * * *

Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS (levée double sens rue du Buron)

Quelques semaines avant la fin des travaux de la rue des Philosophes, l'interdiction de sortir de la rue du Buron sur le rond-point de la rue de la Plaine a été levée.

Cette sortie est dangereuse car elle est rendue très étroite par le tilleul se situant à cet endroit, et les véhicules, venant de la rue de la Plaine en direction de la rue du Buron, n'ont aucune visibilité des voitures arrivant de cette rue.

De plus, cette rue n'est pas adaptée pour recevoir tous ces véhicules, surtout au niveau de la partie réduite, côté rue du Midi, qui ne possède pas de trottoirs. Les propriétés longeant ce secteur ne possèdent pas de dégagement, et les habitants, sortant de leur domicile, ont directement les pieds sous les roues des voitures.

Les travaux de la rue des Philosophes sont terminés depuis quelques mois, mais la circulation dans les deux sens, avec sortie sur le rond-point est toujours ouverte et les panneaux sont masqués par de vulgaires sacs poubelles en plastique d'une esthétique douteuse.

Je demande donc à la Municipalité de nous informer sur ce qu'elle envisage de faire pour améliorer la situation actuelle ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Les sacs poubelles étaient une solution provisoire. Lorsque nous avons une solution provisoire, il faut voir ce que nous allons faire par la suite. Les travaux étant terminés, je vais demander que l'on me fasse un retour de la situation et la Municipalité décidera

si nous revenons à la situation antérieure ou si nous validons la sortie sur le rond-point, en tenant compte de vos remarques.

Affaires à suivre, si vous me le permettez.

Monsieur le Conseiller Dino PETIT :

Pour une fois, je reste sans voix, et cela ne m'arrive pas souvent. J'entends ce soir que les travaux de la rue des Philosophes sont terminés ! Ils sont ébauchés. Je ne comprends pas. J'attends du jour au lendemain qu'une entreprise vienne planer ce bitume, qui fasse ce qu'aurait dû faire une bonne entreprise yverdonnoise, mais qu'on ne vienne pas nous dire que ce caillebotis est une rue terminée, parce que moi, je tombe !

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Le chantier des Philosophes est terminé, mais le revêtement final se met toujours l'année après pour éviter qu'il y ait des tassements sur le revêtement final et que sa facture ne soit pas conforme aux attentes. C'est pour cela que les grilles sont surélevées, il y a des petits boudinages en attendant le revêtement final, mais ce ne sera pas avant le printemps prochain.

* * * * *

Deux Questions de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS (rue d'Entremonts et entrée parking hôpital)

Un habitant de la rue d'Entremonts m'a interpellé en me demandant de poser deux questions à la Municipalité.

1. Il est étonné que les grues des bâtiments qui se construisent au début de la rue J-A. Venel ne soient pourvues d'aucun éclairage. N'y a-t-il pas des risques de nuit ou par temps de brouillard quand l'hélicoptère de la Rega vient à l'Hôpital ?
2. Concernant le même secteur. L'entrée du parking de l'hôpital est mal située. Si deux voitures désirent entrer dans le parking, la circulation de la rue d'Entremonts est complètement bloquée. Pouvez-vous faire quelque chose pour remédier à ce problème ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Nous prenons acte de votre question et vous répondrons dans une prochaine séance.

* * * * *

Une Question de Monsieur le Conseiller Pierre HUNKELER (Grilles d'évaluation)

Pendant quelque temps, l'étude des préavis a été quelque peu facilitée par une grille d'analyse des aspects liés au développement durable.

La grille utilisée en question souffrait de plusieurs défauts. En particulier, elle était remplie en général une fois le projet élaboré et n'était donc pas vraiment un instrument d'amélioration. Et les réponses au questionnaire étaient souvent données par les personnes qui avaient développé le projet concerné et n'avaient donc pas nécessairement le recul critique nécessaire.

L'exercice a montré ses limites. La Municipalité a sagement renoncé à cette grille, mais en promettant d'en développer une nouvelle.

Or, je constate que celle-ci tarde à venir.

Pourtant, il ne s'agit pas de réinventer une grille spécialement pour Yverdon-les-Bains. Il est tout à fait possible d'utiliser ou d'adapter des instruments existants.

L'Office fédéral du développement territorial vient de publier un guide pratique intitulé « Evaluer la durabilité des projets dans les cantons et les communes ».

De plus, la Municipalité bénéficie des compétences d'une déléguée à l'Agenda 21 et d'un délégué à l'énergie.

Je demande donc à la Municipalité :

1. Si les prochains préavis feront l'objet d'une analyse sous l'angle du développement durable, avec une grille, provisoire ou définitive, mais améliorée dans la forme et dans son utilisation ?
2. Si la Municipalité pense encourager cette analyse également dans des projets sur lesquels elle a une influence. J'estime, par exemple qu'Y Parc devrait être en avance et montrer l'exemple non seulement sur le plan des technologies, mais aussi du développement durable ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

C'est vrai que la grille d'Yverdon-les-Bains présentait quelques défauts, vous venez de le relever. Il s'agit notamment de la faire remplir par d'autres services que ceux qui présentent le projet. Les services ne sont en effet pas à ce point masochistes qu'ils cherchent à remplir la grille d'une façon telle que le projet puisse être refusé.

Les critiques qui émanaient de votre Conseil étaient telles que la Municipalité a décidé de renoncer provisoirement à vous présenter une grille d'évaluation dont il faut relever toutefois qu'elle n'était pas si mauvaise que cela, puisque elle a servi de modèle à d'autres communes vaudoises.

URBAT a connaissance du petit opuscule auquel vous faites référence. A la suite du retrait de la grille, une commission a été nommée, composée de Madame KOLB, déléguée à l'Agenda 21, de Monsieur ROSSELET, du service STE, de Monsieur TRISCORNIA, délégué à l'Energie, de Monsieur Jean-Michel IMMER de Bio Concept. Cette commission travaille. Elle va vraisemblablement établir un nouveau projet de grille qui sera examiné par la Municipalité.

Je me permets de me référer à la communication C/12 du 17 juillet 2007 par laquelle, nous vous informions de ce qui précède. C'est vrai qu'il y a quelques mois qui ont passé. Je ne résiste pas, malgré tout le respect que je vous porte, à faire état de

l'avant dernier paragraphe de cette communication qui avait la teneur suivante : pour prendre en compte les avis des utilisateurs sur cette grille, nous vous invitons (c'était adressé au cent Conseillers communaux), à transmettre vos remarques jusqu'au 30 septembre 2007 à Madame Marie KOLB, déléguée à l'Agenda 21. Je lui ai demandé combien elle a reçu de remarques : cela tient aussi en un seul mot, c'est zéro.

* * * * *

Une Intervention de Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER (Courrier officiel et non officiel)

Depuis des temps immémoriaux, le courrier adressé aux membres de notre Conseil sous enveloppe aux armes de la Ville était vierge de tout document étranger à la bonne marche de nos institutions, comme il se doit.

Or, le dernier courrier adressé par le Bureau aux membres de notre Conseil, le groupe UDC a constaté, avec stupeur, que les documents officiels étaient truffés de papillons publicitaires, sans rapport avec les objets à traiter par notre Conseil !

Le groupe UDC, consterné, proteste avec vigueur contre cette pratique.

En effet, il est d'autant plus porté à le faire qu'il croit savoir que le ou les auteur (s) à l'origine de cette maladresse a (ont) pris cette initiative sans en référer au Bureau de notre Conseil, ni à son Président qui, malgré lui, se trouve dans une situation bien embarrassante. Embarras d'autant plus grand que les usages en vigueur permettent à tout à chacun d'obtenir un jeu d'adresses des membres de notre Conseil sur simple demande adressée à notre Président ou à son Bureau, lequel détermine, au cas par cas, et selon nos informations avec beaucoup de bienveillance, les ayants droits à ce service.

En cas d'acceptation, il va sans dire qu'il appartient aux heureux bénéficiaires d'assumer l'envoi de leur publicité, avec leur propre matériel et à leurs frais.

Le groupe UDC exige qu'il ne soit dérogé à cette règle sous aucun prétexte.

Dans le cas de l'envoi du 26 février 2008, peut-on nous renseigner qui a court-circuité qui ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je suis très à l'aise pour vous répondre, puisque c'est moi-même qui ai donné le feu vert aux collaboratrices et collaborateurs du Greffe pour joindre non pas de la publicité quelconque mais un courrier émanant de la Section Vaudoise de la Ligue Internationale contre le racisme et l'antisémitisme, présidé par une personnalité de ce canton, l'ancien docteur cantonal Jean MARTIN et ancien député. Ce courrier contenait le dernier bulletin de cette LICRA Vaud ainsi qu'un bulletin d'adhésion, voici pour le contenu.

Les motifs qui m'ont amené à donner ce feu vert au personnel du Greffe tiennent à plusieurs arguments : tout d'abord, j'ai pu constater que dans le cadre des activités du parlement cantonal, Mesdames et Messieurs les Députés reçoivent régulièrement des documents, de l'information, soit de mains à mains par Messieurs les huissiers, soit

via des tirettes qui sont à leur disposition au niveau du Grand Conseil. Il m'apparaissait comme intéressant de vous faire bénéficier de cette information.

Je pense qu'il est absolument nécessaire que des informations de ce type, qui bien sûr vous laissent totalement libre quant à la suite que vous souhaiteriez donner à celles-ci, vous parviennent. Nous pouvons à ce niveau là utiliser plusieurs canaux. Nous pourrions demander à Mesdames les huissières de distribuer ces documents ici à l'entrée du Conseil. Dans ce cas, j'ai imaginé que nous faisons une économie d'une centaine de francs au niveau des envois, l'enveloppe n'étant pas trop chargée.

Je suis d'avis que nous pouvons innover à ce niveau, il ne s'agit pas d'envoyer n'importe quoi, néanmoins, je rappelle que cette ligue et sa section vaudoise poursuivent des buts tout à fait louables et concourent à favoriser la paix et l'harmonie entre les hommes.

Voici les raisons de cet envoi et je suis vraiment désolé d'avoir mis le Bureau du Conseil et son président dans l'embarras.

Monsieur le Président :

Merci le Syndic, je crois que je pourrai y survivre, ceci étant, je pense que nous pourrions reprendre ce point dans le cadre du Bureau lors d'une prochaine séance. En ce qui concerne les explications, elles sont suffisantes.

* * * * *

Une Question de Monsieur le Conseiller Sylvain PITTET (Réflexions sur les réaménagements urbains)

L'édition du 24 Heures d'hier évoquait le dénouement du serpent de mer que constituait le dossier de la piscine couverte depuis plusieurs dizaines d'années. J'aborderai ce soir un sujet non moins ancien, et actuellement au coeur de débats passionnés : le réaménagement de rues et places du centre ville.

Certains projets remontent en effet à une époque que je n'ai pas connue, je pense notamment à celui de parking souterrain. Plus récemment, les initiatives allant dans le sens de réaménagements urbains se sont multipliées. Un postulat « Pour une revitalisation du centre-ville » a été accepté par notre Conseil en fin d'année 2006. L'an passé c'est le projet de réaménagement de la rue de l'Ancienne-Poste ainsi que la motion « pour une place Pestalozzi piétonne » qui ont été votés par le Conseil.

L'aménagement d'autres places et de la rue des Remparts, à la fois porte d'entrée du centre et artère très fréquentée, a également été évoqué. Enfin, Monsieur Seidlitz, expert en revitalisation de centres-villes, s'est penché sur le cas d'Yverdon, non sans évoquer certains potentiels inexploités, et notamment celui de la rue de la Plaine actuellement transformée en parking.

Bref, les idées foisonnent de toutes parts. Face aux enjeux et à l'ampleur de la tâche, il va de soi que d'importantes réflexions doivent être menées avec les acteurs concernés et que des priorités doivent être établies.

J'en viens donc à mes questions :

1. Quelles sont les démarches entreprises par la Municipalité dans le but de coordonner les réflexions sur les réaménagements urbains, à l'instar de ce que demande le postulat « pour une revitalisation du centre-ville » ?
2. A quel stade en sont ces démarches ? Ont-elles permis de définir des priorités entre différents projets ?
3. En ce sens, est-ce que la Municipalité compte présenter une « feuille de route » détaillant les principaux projets prévus et leur échelonnement dans le temps ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je vais faire une très brève réponse, parce qu'il me semble que la Municipalité devrait vous communiquer une réponse plus complète, faisant état des réflexions des divers services de la Commune.

Vous avez fait allusion au parking souterrain. Il est important de savoir que le projet d'agglomération a mis en évidence qu'il n'y avait pas de concept de stationnement pour l'ensemble de l'agglomération yverdonnoise. Il est indispensable de faire ce concept et ce sont des spécialistes qui le feront. Il y a deux mille places de parc au centre, plus le parking de la Coop celui de la Migros. Il s'agit de savoir qui occupe ces parkings, pendant combien de temps, si nous pouvons faire des rotations, si nous pouvons faire en sorte que les pendulaires puissent stationner à l'extérieur de la ville, lorsqu'il s'agit de pendulaires de longue durée, pour laisser davantage de places à ceux qui doivent venir en ville et qui occupent les places pendant moins longtemps. Il y a un concept qui doit être examiné. La Municipalité sera saisie prochainement d'une demande visant à mandater un bureau spécialisé pour nous faire un rapport à cet égard. C'est le premier aspect des réponses.

Deuxième aspect, il s'agit d'associer à la fois la SIC, l'association des commerçants de la SIC et ceux qui n'y sont pas, les gens qui travaillent au centre ville, et les autres responsables des moyens de transports. cela pour que nous ayons un centre ville cohérent. C'était difficile de faire cela avant que le projet d'agglomération ne soit sur pied parce qu'il n'était pas envisageable d'aboutir à des solutions qui allaient contredire les principes que le projet d'agglomération allait mettre en évidence.

Voilà ce que je peux dire à ce stade. Pour répondre plus précisément à votre question, il serait bon que la Municipalité puisse vous donner les principes généraux qu'elle entend retenir pour que nous ayons un centre ville dans lequel nous puissions à la fois circuler, à la fois se parquer, laisser venir les gens lorsqu'ils n'occupent pas les places avec des voitures ventouses, etc, pour que nous ayons un centre de ville attractif, que les rues soient ou bien des parkings ou bien des rues, mais si possible pas les deux à la fois. Ce n'est pas Monsieur Seidlitz qui l'a découvert pour la rue de la Plaine. Nous l'avions dit bien avant lui, mais sa remarque est justifiée et c'est bien que quelqu'un d'autre vienne le dire aussi.

Il serait bon que la Municipalité puisse, sur la base d'un document qui aurait l'aspect d'un livre blanc, vous donner les principes qu'elle entend appliquer pour faire en sorte que le centre ville soit agréable sur tous les aspects qui viennent d'être évoqués.

Ce qui serait bien aussi c'est que cet exposé des principes soit assorti d'un calendrier, parce que les principes, c'est bien, la réalisation concrète, c'est mieux.

Monsieur le Conseiller Sylvain PITTET :

Je vous remercie pour cette réponse qui était un peu moins brève que je le pensais à priori. J'encourage vivement la Municipalité à poursuivre dans la voie : définir un livre blanc avec un ordre de priorité, à définir aussi un calendrier sur les différentes actions qui pourraient être prévues à terme.

* * * * *

Une Interpellation de Monsieur le Conseiller Laurent GABELLA (Terrains pour domaine tertiaire)

Yverdon-les-Bains n'échappe pas à la tertiarisation galopante de l'économie, tertiarisation qui atteint l'ensemble du monde occidental. Ainsi, en vingt ans, nous avons perdu la moitié des emplois dans le secteur secondaire tandis que nous assistions à une croissance, sur la même période, de 30% dans le secteur tertiaire. Contre cette tendance lourde de l'économie il serait parfaitement vain de chercher à lutter. Je relève cependant que la tertiarisation, à Yverdon-les-Bains, se fait essentiellement dans les emplois publics et parapublics. Tandis que nous perdions environ 20% des postes de travail dans le privé, nous avons doublé le nombre d'emplois dans le secteur public qui totalise aujourd'hui le 50% de tout l'emploi du tertiaire contre le 20% il y a vingt ans.

Bien entendu, je n'oublie pas dans la sécheresse morose de mes calculs les projets de construction sur le PST, ni la reconversion des sites Leclanché, ni les quelques 50'000 m² remplis au centre St-Roch en quelques années seulement. Je salue au passage le travail de qualité en matière de promotion économique accompli par l'ADNV et par les collaborateurs d'Y-Parc SA. Il n'empêche que nous manquons cruellement de terrains à proposer aux artisans et industriels qui souhaiteraient se développer ou s'installer à Yverdon-les-Bains.

Cette situation a un prix que nous payons tous fiscalement et socialement.

Ces considérations liminaires posées, nous n'ignorons pas que la Municipalité dans son intense et profonde sagesse se préoccupe vivement de cette situation. Nous souhaiterions, (lorsque je dis « nous » je me fais ici porteur d'un message des milieux économiques), qu'elle se débarrasse rapidement de cette douloureuse préoccupation en passant simplement à l'action. Car elle y peut quelque chose.

Nous n'avons plus le moindre carré de terrain disponible, je veux dire légalisé, pour accueillir les activités du secondaire qui ne répondraient pas aux critères du PST. Des zones d'activités sont prévues au sud de la ville. Leur légalisation dépendait, jadis, de la réalisation de la collectrice. Or, aujourd'hui, si un recours est toujours pendant dans ce secteur, il semblerait que son importance soit très relative dans ce dossier et que la nécessité d'en attendre le jugement pour passer à l'action ne soit plus un argument. Les nouvelles solutions proposées par URBAT et la Municipalité dans ce secteur paraissent donner satisfaction et, d'après nos informations, il s'agirait essentiellement de faire en sorte que l'indéniable volonté politique d'agir se traduise par des moyens mis à la disposition de son service pour lui permettre de faire remonter cet objectif vers le sommet de la pile.

Un membre de la Municipalité me confiait qu'URBAT était devenu une sorte d'éponge qui absorbait tout mais ne rendait rien.

C'est que sans doute les temps ont changé. On ne fait plus aujourd'hui une route, même si la récente réalisation de la rue des Philosophes pourrait encore le laisser supposer, on ne fait plus aujourd'hui une route en ville sans la penser comme un espace urbain, un véritable espace à vivre qui prenne en compte, non seulement les techniques et les véhicules mais tous les autres aspects de la Cité. On ne décide plus, ou on ne devrait plus le faire, un emplacement pour une benne à ordures sans la penser dans son contexte. On pourrait ainsi multiplier les exemples.

Il faudrait donc renforcer URBAT. Car à ceux qui, d'ailleurs avec raison, proposent que l'on sorte de cette difficulté en sous-traitant un maximum de tâches aux bureaux de la place, le Service oppose qu'il n'en a pas la capacité en terme de temps à consacrer à la coordination. Quant à nommer un chef de projet qui pourrait s'en charger de la dite coordination, la Municipalité a essayé : le marché est tout sec. Pas de réponse. On ne trouve personne.

Que faire alors en composant avec toutes ces données sinon organiser, hiérarchiser les objectifs, éviter toute dispersion inutile, aller à l'essentiel ? C'est certainement ce que fait la Municipalité, consciente qu'elle est de ses responsabilités et de la prestation forcément limitée qu'un Service surchargé peut lui fournir.

Consciente également que l'activité économique doit pouvoir se déployer dans toute sa biodiversité pour être durable, la Municipalité lutte certainement avec la réalité pour permettre aux entrepreneurs du secteur secondaire de se développer ou de s'implanter à Yverdon-les-Bains. Elle en fait sans doute l'un de ces objectifs prioritaires pour lesquels on sacrifie volontiers quelques caprices.

Dans ces circonstances, quand verrons-nous se légaliser de nouvelles zones d'activités à Yverdon-les-Bains ?

Quand ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je vais répondre brièvement même si la question est longue. Nous pouvons y distinguer un certain nombre de questions auxquelles la Municipalité devrait répondre par écrit.

Je vais commencer peut-être par l'extension des zones d'activités. La Municipalité est parfaitement consciente qu'il est indispensable de mettre à disposition des zones d'activités, parce que si les gens qui habitent à Yverdon-les-Bains ne peuvent pas y travailler, si les gens qui s'installent ne peuvent pas travailler sur place, nous finirons par être une cité dortoir et c'est ce que nous ne voulons pas.

Par conséquent, il faut que les gens qui habitent à Yverdon-les-Bains puissent avoir la possibilité d'avoir un emploi dans la Ville. C'est mieux parce que cela limite les déplacements, c'est bien parce que cela permet de payer des impôts et encore une fois, cela permet de faire en sorte que la Ville ne soit pas une cité dortoir.

Le problème c'est que le territoire de la Commune n'est pas extensible, en tout cas pas en direction du lac, pas en direction de Grandson, et pas en direction de Pomy, il

reste pratiquement que la plaine d'Orbe. Pour nous, la plaine de l'Orbe, c'est la rue Kiener. Du côté plaine de l'Orbe de la rue Kiener, il y a de vastes parcelles qui font l'objet d'un recours au Tribunal fédéral, c'est un recours qui remonte à des décisions anciennes puisqu'il s'agit de la légalisation du plan général d'affectation 1999-2000. Le Tribunal fédéral a promis une réponse en juin de cette année.

Cela veut dire que nous saurons si les terrains qui appartiennent aux familles Beyeler et Clerc qui sont situés à côté du garage de Monsieur BALLESTRAZ, pourront être affectés dans la zone d'activités comme nous le souhaitons ou non. Cela permettrait de mettre à disposition d'importantes surfaces pour de telles zones.

Au-delà, ce sera difficile de trouver des terrains parce que nous arrivons dans la zone agricole. Elle ne peut pas être changée facilement, il faut trouver des terrains de compensation, il faut attendre un certain délai, il faut modifier le plan général d'affectation. Après avoir modifié la destination, il faut équiper ces terrains. Cela signifie que nous sommes dans le long terme.

Le territoire de la ville étant ce qu'il est, il n'est pas extensible, il faut aussi admettre que certaines activités se déploient sur le périmètre des communes voisines, c'est une partie de la réponse à l'un des aspects que vous avez souligné.

L'autre aspect a trait à l'activité d'URBAT. Vous dites qu'il s'agit d'une éponge qui absorbe. Elle absorbe beaucoup Monsieur le Conseiller. Vous dites qu'elle restitue peu. URBAT joue son rôle de filtre, je préférerais d'ailleurs que vous le compariez à un corail, tout d'abord parce que c'est beau, c'est vivant, cela participe à l'amélioration de l'eau et cela a aussi un effet barrière. Effet barrière contre des projets qui sont parfois déraisonnables et qu'il est souvent opportun de la part d'URBAT de décourager tel ou tel mandataire lorsqu'il présente un projet qui n'est pas raisonnable ou trop contraire à la réglementation communale, adoptée par ce Conseil.

Il est vrai que le service URBAT n'est pas près de s'inscrire au chômage, il y a une activité très forte et à cet égard, je pense que Monsieur le Syndic pourrait donner des indications, s'il le souhaite quant à l'extension du personnel communal. Cela a fait l'objet d'études. Nous ne pouvons pas laisser un service répondre à toutes les demandes qui ont pour conséquence un développement très fort. Il faut si possible que le développement d'une ville soit coordonné avec celui des routes, des autres infrastructures, etc. Nous ne pouvons pas imaginer que, d'un seul coup, nous doublions ou triplions une capacité sans que toutes les autres prestations qui sont derrière, fournitures d'énergie et autres, puissent suivre. Il faut que ce développement soit coordonné. Par conséquent, il y a un rythme de croisière qui doit être assuré, maintenu en tous les cas, développé peut-être. Voilà les éléments de réponse que je peux vous donner ce soir.

Monsieur le Conseiller Laurent GABELLA :

Merci Monsieur le Municipal pour cette première partie qui elle non plus n'était pas si courte, je voudrais juste préciser que la métaphore de l'éponge ne m'appartient pas, mais à un de vos collègues qui aura certainement rêvé avec moi au corail ce soir.

* * * * *

Une Question de Monsieur le Conseiller Daniel BERCHER (Article dans le journal La Région du 29.02.08)

Madame la Municipale, suite à l'article dans le journal « La Région » du vendredi 29 février 2008 sous le titre du « courrier de lecteurs », vous mettant en cause. Quelles sont les suites qui ont été données à cette affaire et quelles sont les disponibilités des Municipaux ?

Madame la Municipale Nathalie SAUGY :

Oui, effectivement je lis le journal. J'aimerais dire qu'il ne faut pas confondre la direction politique et la direction opérationnelle d'un service. Je suis vraiment navrée que cette personne ait pris ma réponse pour un refus, ce n'était pas mon intention, je l'ai réorientée à qui de droit.

J'imagine que s'il y avait eu une fuite d'eau au pied de son immeuble, elle n'aurait pas appelé mon collègue, Monsieur Cédric PILLONEL.

Monsieur le Conseiller Daniel BERCHER :

Je ne suis pas très satisfait de la réponse que vous donnez, lorsque je vois dans l'article que vous avez fermé le téléphone au nez de cette personne.

* * * * *

Une Interpellation de Madame la Conseillère Hélène GRAND-GREUB (problème de santé publique)

Vous le savez peut-être, mais les intervenants en milieu scolaire et au dehors, médecins et infirmières scolaires, diététiciennes, cantines scolaires, enseignants, font un énorme effort pour lutter contre la mal bouffe actuelle, les fast-foods et les menus déséquilibrés.

La santé des adultes se construit dans l'enfance, les habitudes alimentaires sont tenaces et la prévention de l'obésité chez les enfants commence par une éducation pour une alimentation équilibrée.

Mais les personnes qui travaillent dans ce domaine ont de quoi être fâchées ! On interdit les automates avec des boissons sucrées près des écoles (c'est un exemple) mais à deux pas du Collège Léon-Michaud, à la rue Roger-de-Guimps, juste à côté du kiosque, s'épanouit maintenant une superbe caravane qui vend des frites, des hamburgers, des sandwiches des kebabs et plein d'autres nourritures plus ou moins grasses et salées. Sans compter les boissons traditionnelles, trop sucrées, bourrées d'additifs alimentaires, de caféine et d'exhausteurs de goût qui énervent et font grossir.

La Municipalité peut-elle nous dire ce qui l'a incitée à autoriser l'exploitation d'un tel commerce à proximité immédiate d'une école secondaire et du Centre d'enseignement professionnel et nous dire si, pour remédier à ce problème, elle compte multiplier les cours de diététique à l'école ou distribuer gratuitement des pommes à la récréation ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Les autorisations sur le domaine public sont données par la Police du commerce. Mais évidemment que la liberté de commerce existe, il n'y a pas d'analyse fine de leur part pour savoir quels seront les clients du commerce en question.

Si la Municipalité estime qu'il faut avoir des restrictions dans un périmètre donné, que ce soit sur la qualité de la nourriture ou sur tout autre chose, c'est une approche qui n'a jamais été faite, mais qui pourrait peut-être s'envisager.

Au même titre qu'il existait des commerçants, je ne sais pas si cela existe toujours, qui venaient vendre des produits à la récréation, c'était encore un service de plus grande proximité que celle que vous venez d'énoncer.

Je pense que sur le principe, la Municipalité peut prendre acte de votre question qui se débattrait en Municipalité et nous verrons quelle suite nous pourrions donner à votre demande.

* * * * *

Une Motion de Madame la Conseillère Marianne SAVARY (Suite SAGREYG – investissements urgents)

Lors du Conseil communal du 6 décembre dernier, nous avons refusé le préavis relatif à la participation d'Yverdon-les-Bains à la société SAGREYG.

Au cours du débat, les opposants au projet SAGREYG ont clairement exprimé qu'ils étaient favorables à une régionalisation de la gestion de l'eau, contrairement à ce qui a pu être publié dans la presse.

Aujourd'hui, des investissements urgents sont prévus; ils concernent notamment la conduite reliant Onnens à Grandson qui intéresse naturellement Yverdon-les-Bains. Nous pensons que ces investissements pourraient être financés sur un modèle analogue à celui pratiqué lors de la pose de conduites de gaz par le SEY sur le territoire de communes voisines de la nôtre. Ce mode de faire existe et semble avoir fait ses preuves puisque à notre connaissance aucun projet de raccordement de ce type n'a été refusé par notre Conseil.

Par ailleurs, assumer notre rôle de ville-centre dans le cadre de ces investissements urgents serait un signe concret de notre part, confirmant clairement notre intérêt à participer aux infrastructures qui contribueront à court ou moyen terme à renforcer notre réseau de distribution d'eau et celui des autres communes de la région, dans une optique régionale évidente.

L'établissement de conventions appropriées entre les différents partenaires de ces investissements urgents, encore une fois inspirées du modèle utilisé pour le gaz, ne mettraient pas en cause les discussions en cours relatives à l'organisation de la gestion de l'eau dans la région (nous pensons ici au choix de la structure régionale adéquate, de sa forme juridique appropriée, de sa composition et du financement de son capital), à l'exclusion, bien entendu, de la forme juridique clairement refusée par la majorité de ce Conseil lors de la séance évoquée au début de cette intervention !!

Au vu de ce qui précède, nous demandons à la Municipalité d'engager des discussions avec les maîtres d'ouvrage des investissements urgents prévus dans la région pour la distribution de l'eau (notamment celui relatif à la conduite reliant Onnens et Grandson). Dans la mesure où ces investissements intéressent directement notre commune, c'est-à-dire qu'ils contribuent au renforcement du réseau régional de distribution d'eau, à sa redondance et à la sécurité d'approvisionnement de notre commune, nous demandons que la Municipalité propose une participation à l'investissement, voire sa prise en charge complète, moyennant des conventions appropriées concernant l'amortissement financier, l'exploitation et l'entretien de ces infrastructures. Enfin, nous demandons que la Municipalité informe régulièrement notre Conseil de l'avancement de ces discussions, la première fois au plus tard lors du prochain Conseil.

En vous remerciant de votre attention, nous vous invitons à renvoyer cette motion à la Municipalité, pour traitement immédiat.

Monsieur le Conseiller Pascal BLUM :

Le groupe Socialiste soutient la motion présentée par nos collègues Verts, bien qu'elle soit quelque peu contraignante pour notre Municipalité, cette motion donne un signe fort de notre Conseil à l'égard des communes de la région et montre clairement que notre Conseil entend bel et bien que notre Commune participe aux investissements régionaux en matière de distribution d'eau.

Je vous encourage donc à soutenir cette motion.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

La Municipalité est quelque peu surprise de prendre connaissance de cette proposition de motion sur un dossier qui est quand même extrêmement récent et pour lequel elle s'est engagée par une communication à donner une suite à cet important dossier.

Comme vous pouvez l'imaginer, après le séisme qu'a provoqué la décision de votre Conseil en décembre dernier, il a fallu reprendre contact avec nos partenaires et avons évoqué un certain nombre de pistes. Il avait été prévu qu'aucune communication ne serait effectuée avant que nous puissions proposer une ou des solutions qui soient négociées. Malheureusement, cette clause n'a pas été respectée et nous le regrettons.

Ensuite, nous constatons que par exemple, le tronçon dont vous parlez, à savoir la canalisation existante entre Grandson et Yverdon-les-Bains, certes sur le territoire de la commune de Grandson en partie, mais faisant partie des ouvrages propriétés de la Ville et existante depuis une soixantaine d'années, devra être réparée rapidement au risque de se trouver dans une situation critique, puisque la redondance n'est pas assurée, pour l'instant du moins. Cet ouvrage fera partie des travaux à effectuer par la Ville à l'avenir.

Néanmoins, je vous invite, au nom de la Municipalité, à refuser cette motion et à laisser votre Municipalité travailler. Ce n'est pas une affaire que nous réglons en deux mois. J'ai déjà eu l'occasion de le dire à Madame la Préfète qui préside le groupe de travail en relation avec ce dossier SAGREYG, après l'émotion qui s'est dégagée suite à

ce vote, il faut laisser les choses se stabiliser et laisser tous les partenaires travailler autour de ce dossier. Je rappelle que le Service des énergies travaille de façon intense sur la recherche de solutions techniques, et la Municipalité, quant à elle, tentera de trouver une approche politique qui satisfasse la région.

Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :

J'entends bien, Monsieur le Syndic, que les choses doivent se passer en bonne et due forme et tel que vous le concevez.

Ce qui me fait souci, c'est comme vous l'avez dit, vous avez eu une discussion avec Madame la Préfète, il n'en demeure pas moins que cette dernière avance sans prendre en considération la position yverdonnoise, et cela, je trouve scandaleux, parce que ce Conseil qui a la légitimité qu'il a devrait être aussi entendu du côté de la préfecture. Nous ne pouvons pas faire fi de cette décision, nous ne pouvons pas créer une société anonyme dont le 80% de la fourniture de cette société anonyme sera le faite de la Commune d'Yverdon-les-Bains. Je crois qu'à ce niveau-là, il serait grand temps que nous envisagions une médiation au niveau du canton qui seul, pourrait arrêter la marche en avant téméraire de la préfecture.

Madame la Conseillère Marianne SAVARY :

J'allais prendre la parole pour dire quelque chose de similaire à ce que Monsieur KERNEN vient de dire, peut être moins véhément, mais tout de même.

J'ai été interpellée par le fait qu'on nous a beaucoup reproché par presse interposée, après avoir refusé un tel projet, d'être restés dans un certain mutisme sans avoir rien d'autre à proposer. C'est vrai que le manque de communication générale lié à ce dossier qu'il soit justifié ou pas, donne l'impression à chacun qu'Yverdon-les-Bains, finalement, est un peu largué dans ce dossier-là.

Suite aux mauvaises nouvelles provenant des communes et de leurs réunions à venir, formation éventuelle d'une société anonyme sans nous, je pense qu'il est vraiment nécessaire de leur donner un signe fort d'une prise de responsabilité d'Yverdon-les-Bains, ville-centre, qui investirait dans des travaux qui lui sont nécessaires.

Monsieur le Président :

Résultat du vote : La prise en considération de cette motion avec renvoi à la Municipalité pour étude est rapport **est acceptée** par 43 voix contre 35.

* * * * *

Une Intervention de Monsieur le Conseiller Jean-Claude DYENS (Article de presse, réponse du Municipal Jean-Daniel CARRARD – agressions des Brandons)

Un article paru dans la presse du 4 mars dernier a attiré mon attention et m'a quelque peu choqué. D'après vos dires, l'événement survenu pendant les Brandons (agressions de deux musiciens) est somme toute «banal» pour Yverdon-les-Bains.

Banal avez-vous dit ? Un poignet cassé pour l'un, des contusions pour l'autre, bien que la police soit intervenu rapidement. A croire que cela est monnaie courante, bien que certains de nos élus nous disent qu'il ne se passe rien à Yverdon-les-Bains.

J'espère que vous avez pris des mesures afin d'éviter à l'avenir de tels agissements qui malheureusement ternissent l'image de notre Ville qui se veut attrayante et d'après le slogan « où il fait bon y vivre ».

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

J'ai pensé, en voyant l'article tel qu'il était sorti, qu'il pourrait y avoir une question ce soir.

J'aimerais expliquer ce que j'ai voulu dire au journaliste : La police d'Yverdon-les-Bains intervient à de multiples reprises tout au long de l'année, cela représente environ 8 à 10 pages d'interventions présumées chaque semaine à la Municipalité et il y a un excellent travail fait par notre police municipale.

Cela veut dire aussi, qu'il ne faut pas se leurrer, dans une ville de 25'000 habitants comme dans les autres villes, il y a une forte activité, beaucoup d'interventions, beaucoup d'énervements et ce genre d'incidents est quelque peu monnaie courante.

Quand je dis que c'est monnaie courante, cela ne veut pas dire que nous devons accepter la violence et les incivilités, cela veut dire que cela fait partie du quotidien actuel. Il ne faut pas se voiler la face, il faut le comprendre comme étant un fait qui justifie le besoin de police et d'interventions. Mais le nombre d'interventions à la sortie des bars ou des restaurants où les gens se balancent des claques à la figure, des insultes, ou parce que les gens ont trop bu, qu'il y a des énervements et que la police doit intervenir, c'est vraiment aussi ce qui se passe dans notre Ville comme dans les autres villes, c'est ce que j'ai voulu dire.

Et si chaque fois qu'il y a une intervention pareille, même si c'est regrettable, il fallait qu'il y ait un article de la presse, cela serait simplement insupportable, mais malheureusement ça se passe comme cela. Et pourquoi cet article est sorti, simplement par ce que les Brandons sont médiatisés et que le président a cru bon, à mon avis à tort mais c'est son choix, de donner cette information sous la cantine, et évidemment cela permet après d'être relayé via les médias.

Cela fait partie du genre d'évènements qui se passent d'une façon récurrente à Yverdon-les-Bains et ailleurs. Je vous signale une intervention qu'il y a eu au début du mois qui s'appelle bagarre, rue du Lac, 2 heures du matin : en cours de patrouille, un policier interpelle deux individus qui se donnaient des gifles, c'est à peu près cela sauf que l'autre a fini avec un bras cassé, je vous le concède. Ils se disputaient pour une histoire de religion. La religion à 2 heures du matin à la rue du Lac, cela finit par une bagarre et les gens doivent être dénoncés. Voilà où nous en sommes actuellement.

Ce que je veux dire par là, c'est que je regrette, la Municipalité regrette ces incidents. Nous les dénoncerons et poursuivrons les auteurs de ces agressions, mais il faut tout de même voir que le monde dans lequel nous vivons est un monde difficile.

Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER :

Nous savons que lorsqu'il y a des manifestations, la police doit être en surnombre, nous devons avoir un soutien de la police. Les Brandons sont une manifestation qui déplacent beaucoup de monde et pas seulement les gens d'Yverdon-les-Bains, nous savons qu'Yverdon-les-Bains est maintenant un centre routier, un centre ferroviaire et il y a beaucoup de gens indésirables qui viennent aussi lorsqu'il y a des manifestations comme cela.

Nous avons parlé de l'agression des Guggenmusik, mais il n'y a pas eu que les Guggenmusik qui ont été agressées, il y a eu d'autres gens qui ont été agressés cette soirée là. Il y a 10 à 20 personnes qui se sont ruées sur un jeune et l'ont fracassé, il a des dents cassées, la jambe etc. Il y a d'autres cas et nous n'en avons pas parlé.

Je tiens à vous rappeler que ce week-end, il y a les Brandons des Cygnes et je voudrais savoir s'il y a quelque chose qui a été prévu, parce que ces bandes viennent de Fribourg, de Lausanne, de tous les coins et se retrouvent à Yverdon-les-Bains uniquement pour casser. Ils provoquent nos jeunes et ensuite, sitôt qu'ils réagissent à peine, il suffit de lever les yeux ou de dire un mot de travers, elles frappent. Ce n'est pas à un contre un, comme cela se passait avant dans les bals où nous sortions, il y avait une petite bagarre à un contre un, et cela s'arrêtait là. Non, maintenant c'est tel qu'ils achèvent les gars par terre à 10 ou 20 sur une seule personne.

Lorsque nous savons qu'il va y avoir des manifestations importantes dans notre ville, je pose la question, est-ce que les forces de police sont démultipliées et qu'est-ce qui est prévu pour ce week-end ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

J'aimerais que nous tempérions les propos de Monsieur le Conseiller ROMMAILLER, je ne les conteste pas, j'ai d'ailleurs dit tout à l'heure qu'il y avait une grande activité délictueuse à Yverdon-les-Bains comme ailleurs. Lorsque j'en discute avec mes autres collègues directeurs de police de ce canton, il y a fort à faire de par de canton, que ce soit à Lausanne et toutes les grandes cités qui font office d'attractions.

Yverdon-les-Bains est une ville-centre et par définition, attire du monde. Les forces de police sont là pour cela et la direction de police et son commandement sont des gens parfaitement responsables et conséquents. En l'occurrence, cela veut dire que lorsqu'il y a des manifestations, ils prévoient un dispositif ad hoc, mais nous ne pouvons pas être dans tous les coins de la ville. Sur le site de la manifestation, il y a évidemment une surveillance qui est accrue. En plus, ils sont à disposition des organisateurs et les organisateurs ne se privent pas d'appeler la police lorsqu'ils voient qu'il pourrait y avoir une montée d'énervement avant que cela ne passe à de la violence. C'est d'ailleurs ce que nous leurs disons, n'attendez pas qu'il y ait des problèmes. Si vous voyez qu'il y a des indésirables dans une fête, dans le sens perturbateurs, appelez les forces de police. C'est bien à cela qu'ils servent.

Je dévie du sujet, mais je voudrais vous signaler que nous allons avoir au mois de juin, une grande manifestation. La grande manifestation qu'il y aura en Suisse aura également des répercussions sur Yverdon-les-Bains. L'Eurofoot va attirer du monde. Les manifestations qui sont envisagées, notamment celle de la patinoire avec le Parlement des Jeunes, voire une autre manifestation dont nous avons discuté aujourd'hui avec la Municipalité vont attirer du monde. C'est donc bien la mission de la police d'essayer de prévenir, de voir le cadre sécuritaire qu'il faut mettre en place et

c'est une réflexion qui est permanente, pour les Brandons des Cygnes, pour les Brandons, pour l'Abbaye et pour l'Euro qui risque d'être une grande manifestation.

Il faut que la fête soit belle, c'est vrai, pour cela les congés sont supprimés, cela veut dire que toutes les forces de police sont à disposition pendant tout le mois de juin, notamment à Yverdon-les-Bains comme ailleurs et il y a un concept extrêmement important et une collaboration avec les sécurités privées. Cela nous pose des soucis à ce niveau, puisque d'un côté, il y a cette envie de faire une fête, et de l'autre, il y a ces besoins sécuritaires qui sont de plus en plus élevés.

Cela veut dire aussi que nous devons mettre les moyens financiers et c'est bien un casse-tête de votre Municipalité que d'essayer de faire le bouclage de la boucle pour répondre aux attentes de la population, qui sont tout à fait légitimes.

Donc, oui, Monsieur le Conseiller, les forces de polices seront prévues, si possible, j'espère que la fête sera belle et ne sera pas perturbée, mais nous serons attentifs à ce qui va se passer pour les Brandons des Cygnes ainsi que pour les autres manifestations.

* * * * *

Une Question de Monsieur le Conseiller Yvan GINDROZ (Travaux Ancienne-Poste – parc à vélos)

Je suis satisfait de constater le début des travaux à la place de l'Ancienne-Poste, je pose cependant une humble question. La Municipalité a-t-elle prévu un parc à vélos de remplacement ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD

Il y a été imaginé que les quelques vélos, c'est vrai qu'ils sont nombreux, qui avaient l'habitude de se parquer sur la rue de l'Ancienne-Poste pourront pendant la période de travaux se ventiler quelque peu sur le centre-ville et le long de la rue des Remparts, où il y a des disponibilités au niveau des numéros 10 à 17, sauf erreur.

Si ce n'est pas le cas, il y a été imaginé de faire un appont du côté de la rue du Collège. Nous allons surveiller et voir si cela se passe correctement, d'ailleurs vous pourriez très bien faire le relais, puisque vous êtes un cycliste avéré et si vous constatez que cela ne fonctionne pas, la question est ouverte à tout le monde, nous prendrons des dispositions supplémentaires.

* * * * *

Une Motion de Madame la Conseillère Christine NIGGELER (lessiverie et Cyber atelier)

A la veille de la journée de la femme, il me semble important de déposer ici une motion qui est intimement liée à cet événement : LA LESSIVE.

Je ne fais que de l'humour, rassurez-vous... J'anticipe, afin de ne pas laisser d'emprise aux macho-réducteurs, qui viendraient entacher mes propos.

Je pourrais simplement vous proposer, par ces quelques lignes, que nous abordions cette INCONTOURNABLE tâche qu'est celle de laver notre linge sale ensemble : que nous trions cette lessive en parant au plus urgent, plutôt qu'à la mode de certains ou certaines de faire des tas de linge selon leur couleur : car, si tel était l'enjeu, nous aurions une machine de rose, de vert, de rouge, de bleu, d'orange ou de violet qui nous mettraient face à l'impossibilité de liquider cette besogne avant le printemps...

Et si la lessive n'est pas faite avant les « à-fonds » où va-t-on ?

PARER au PLUS URGENT, disais-je !

La plupart d'entre nous connaissent le confort de pouvoir gérer leur lessive avec leur propre machine : on peut jeter une lessive avant de partir au travail, l'étendre en rentrant, et en remettre une, pendant la pause publicitaire du film du dimanche soir...

Or, un nombre très important de familles ou de célibataires ne connaissent pas cette facilité : ils ont une demi-journée de lessive tous les 15 jours, et un patron qui n'est pas forcément ouvert à l'idée de leur donner congé à ce moment précis !

Notre ville accueille également grand nombre d'étudiants qui n'ont pas tous une gentille maman prête à accueillir le sac de 60 litres de linge sale de leur petit chéri...

Oh la... veuillez me pardonner ce lapsus : un nombre important d'étudiantES qui n'ont pas toutES un gentil PAPA prêt à accueillir le sac de 110 litres d'habits sales de leur petite chérie !

Mais, Yverdon-les-Bains, c'est aussi du tourisme qui loge en camping, en auberge de jeunesse, en chambres d'hôtes... et l'enquête que j'ai menée pendant ces derniers mois, m'a permis de prendre conscience de la nécessité d'offrir un lieu public en centre ville, qui permettrait à tous l'accès à ces commodités !

Lorsque je dis : ces commodités, je n'inclus pas seulement l'aspect LAVOIR, mais aussi un point internet, car l'état des lieux en décembre m'a révélé qu'aucun établissement public n'offrait cet accès dans notre ville.

Je pense que la gestion d'un tel lieu pourrait être l'occasion d'emplois sociaux, que ce soit en relation avec la laverie, mais aussi au travers du service internet, en extrapolant par exemple sur les compétences de poste, tel qu'un écrivain public.

Je lorgne, depuis quelques temps, des locaux vides en plein centre, à la rue d'Orbe, qui me sembleraient tout à fait adéquats.

Par cette motion, je me permets de soumettre à la Municipalité, l'étude de ce problème, auquel s'achoppent bon nombre de personnes dépourvues de moyens adéquats et astreintes à des horaires de plus en plus contraignants dans leur vie professionnelle et sociale.

En acceptant cette motion, nous pourrions mettre à disposition, contre rémunération, des outils indispensables au genre de vie que tout un chacun est appelé à vivre ou subir.

Au vu de ce qui précède, cette motion demande à la Municipalité :

1. d'étudier la création d'un espace lavoir dans le centre d'Yverdon-les-Bains.

2. d'étudier la création d'un Cyber atelier.
3. de vérifier si les locaux de la rue d'Orbe seraient compatibles avec ces usages.
4. d'évaluer les possibilités de développer ces activités dans le cadre d'emplois sociaux de la ville.

Mais, je ne vais pas en dire plus, par soucis de ne pas prolonger notre réunion, et retarder celles et ceux qui sont attendus à la maison par ... leur corbeille de repassage !!!

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Celui qui vous répond et qui a le privilège de trouver chaque matin suspendues ses chemises parfaitement repassées, abonde, et certainement mes collègues de la Municipalité aussi, dans la proposition de Madame la Conseillère NIGGELER. Je pense que c'est une excellente idée, notamment pour les étudiants qui souhaitent faire la lessive et pour toutes les personnes qui ne sont pas équipées ou qui ont des contraintes.

Néanmoins, la Municipalité vous propose de transformer votre motion en postulat afin de lui donner toute la latitude possible pour mettre en place un tel service.

Nous pouvons imaginer que des contacts avec l'économie privée qui disposent d'équipements, de surface propre à l'entretien des habits, puissent collaborer, et ainsi nous permettre très facilement de mettre sur pied une telle possibilité.

Dans tous les cas, avec un postulat, la Municipalité s'engage d'ores et déjà à apporter très vite une solution à votre motion.

Madame la Conseillère Christine NIGGELER :

J'accepte volontiers votre proposition et vous en remercie.

Monsieur le Président :

Nous prenons acte de votre souhait de transformer cette motion en postulat.

Résultat du vote : La prise en considération de ce postulat avec renvoi à la Municipalité pour étude et rapport **est acceptée** à une évidente majorité,

* * * * *

Une Intervention de Madame la Conseillère Emilienne WAGNIERE (Containers)

Je m'adresse plus particulièrement à Monsieur le Municipal BURKHARD. Je tiens à remercier le Service des travaux pour la pose des containers à ordures dans notre Ville d'Yverdon-les-Bains. Je précise qu'à la rue de la Jonction, ceux-ci ont permis de ralentir fortement la circulation, je vous en remercie.

* * * * *

Réponse de Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD à Monsieur le Conseiller Pierre HUNKELER (gestion du Bois des Vernes).

1. *Pourquoi la Municipalité engage-t-elle des frais considérables pour des interventions lourdes et contre-productives dans une zone protégée sensible ?*
2. *Quelles mesures la Municipalité compte-t-elle prendre pour s'engager dans une gestion des forêts avec la nature et non pas contre elle ?*
3. *La Municipalité est-elle prête à demander conseil gratuitement pour la gestion du bois des Vernes auprès de la conservation de la nature du canton de Vaud à St-Sulpice ou encore mieux, tout près d'ici auprès du Service conseil zone alluvial de l'Office fédérale de l'environnement, qui a son siège romand à Yverdon-les-Bains, au centre St-Roch ? Comme quoi nul n'est prophète en son pays.*

La Municipalité n'engage pas de frais inconsidérés dans la zone du Bois des Vernes ou dans ses forêts en général sur lesquelles notre Ville est propriétaire. Les interventions sont planifiées à plusieurs niveaux du plan directeur cantonal des forêts aux journées de marquage sur site, en présence de votre serviteur et des deux gardes forestiers de triage.

Concernant le broyage des souches, la direction du Service des Travaux et de l'Environnement vous a informé sur l'erreur de transmission interne qui n'engage pas le service forestier, l'erreur a été jugée sans conséquence par le conservateur de la nature du canton.

La Municipalité a aussi pris l'option depuis 1999 de participer aux efforts du programme « Efforts ». Ces contrats de prestations renouvelés en 2005 prévoient la mise en valeur des forêts pour une gestion respectueuse de l'environnement et favorisant la multifonctionnalité de nos forêts. La biodiversité est également traitée à travers les OBI (Objets biologiques d'intérêt). Nos forêts sont certifiées FSC, qualité plus depuis 2004. Ces labels garantissent une exploitation durable de nos forêts conformément à notre Agenda 21 aux actions 24 et 25.

Le 27 juin 2007, le Municipal des travaux, moi-même a rencontré Monsieur GMÜR, conservateur de la nature au SFFN (Service des forêts, de la faune et la nature) pour faire le point sur vos interrogations. Il en ressort : le plan de gestion forestier arrive à son terme en 2008, il est convenu que la conservation de la nature étudie un plan de gestion globale de la zone alluviale dont les événements essentiels seront traduits sur un plan gestion forestier.

En attendant la réalisation de ce plan, Monsieur GMÜR propose à la Commune que cette dernière limite les travaux dérangeants pour la faune pour le bois des Vernes.

Un avis a également été demandé sur mandat à notre biologiste conseil Monsieur Maillefer du bureau Maillefer et Hunziker. Les pistes pour répondre à vos préoccupations seront discutées prochainement avec l'inspecteur forestier. J'espère satisfaire vos questions.

Monsieur le Conseiller Pierre HUNKELER :

Merci Monsieur le Municipal d'avoir tardé à me répondre, parce que cela vous a permis de discuter avec de multiples acteurs forestiers et je suis content que les choses bougent, en particulier que nous ayons une vraie vision du plan forestier qui est totalement dépassé en ce qui concerne les Vernes et que nous allions vers une gestion différente.

Je vous remercie aussi des discussions qui sont aussi possibles dans le cadre des tournées des allées et qui permettront de continuer d'affronter des points de vue et de trouver les bons compromis pour toutes les parties intéressées.

Monsieur le Président :

Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Avant de mettre un terme à cette séance, je prie les Vice-présidents, Messieurs Pascal BLUM et Vassilis VENIZELOS de rester quelques instants après la séance, j'ai un point à voir avec eux, de même que Monsieur David WULLIAMOZ. Nous arrivons au terme de cette séance, je remercie chacun de sa participation, ainsi que le public de nous avoir suivis. Pour autant qu'il y ait suffisamment de matière, je vous donne rendez-vous jeudi 3 avril prochain. Il est 21h50, je lève cette séance en vous souhaitant une excellente fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Maximilien BERNHARD

Christine MORLEO

Président

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 mars 2008

	Pages
1. Appel	258
2. Communications du Président.....	259
3. Communications de la Municipalité	260
4. Préavis n° PR01.08PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 4'300'000.-- pour les travaux de réalisation d'un pavillon scolaire de 7 classes aux Îles.  Monsieur Alain ANGELOZ, rapporteur.	262
5. Préavis n° PR02.08PR concernant l'octroi du cautionnement de la Commune d'Yverdon-les-Bains aux emprunts LIM de Fr. 180'000.-- et bancaire de Fr. 72'000.-- à contracter par la Société coopérative de Badminton pour financer l'agrandissement de la halle érigée sur le droit de superficie qui lui est accordé sur la parcelle communale n° 1845 aux Grèves de Clendy  Monsieur Dominique VIQUERAT, Président de la Commission des Finances, Rapporteur	266
6. Nomination d'un membre suppléant pour la Commission des Finances	267
7. Nomination d'un membre suppléant pour le Commission des Affaires Immobilières	267
8. Propositions individuelles et interpellations.	268
8.1 Une Question de Monsieur le Conseiller Jérôme WULLIAMOZ (Rte de Lausanne).....	268
8.2 Une Question de Monsieur le Conseiller Jérôme WULLIAMOZ (Place de jeux Général-Guisan)	268
8.3 Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS (levée double sens rue du Buron)	269
8.4 Deux Questions de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS (rue d'Entremonts et entrée parking hôpital)	270
8.5. Une Question de Monsieur le Conseiller Pierre HUNKELER (Grilles d'évaluation).....	270
8.6 Une Intervention de Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER (Courrier officiel et non officiel).....	272

8.7 Une Question de Monsieur le Conseiller Sylvain PITTET (Réflexions sur les réaménagements urbains).....	273
8.8 Une Interpellation de Monsieur le Conseiller Laurent GABELLA (Terrains pour domaine tertiaire).....	275
8.9 Une Question de Monsieur le Conseiller Daniel BERCHER (Article dans le journal La Région du 29.02.08)	278
8.10 Une Interpellation de Madame la Conseillère Hélène GRAND-GREUB (problème de santé publique).....	278
8.11 Une Motion de Madame la Conseillère Marianne SAVARY (Suite SAGREYG – investissements urgents).....	279
8.12 Une Intervention de Monsieur le Conseiller Jean-Claude DYENS (Article de presse, réponse du Municipal Jean-Daniel CARRARD – agressions des Brandons).....	281
8.13 Une Question de Monsieur le Conseiller Yvan GINDROZ (Travaux Ancienne- Poste – parc à vélos)	284
8.14 Une Motion de Madame la Conseillère Christine NIGGELER (lessiverie et Cyber atelier).....	284
8.15 Une Intervention de Madame la Conseillère Emilienne WAGNIERE (Containers)	286
Réponse de Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD à Monsieur le Conseiller Pierre HUNKELER (gestion du Bois des Vernes).	287